

Communication de la Maire pour le projet de budget primitif 2017

Le budget primitif 2017 s'inscrit dans un contexte de contraintes accrues pour Paris, amplifiées par l'examen en cours au Parlement de la loi de finances 2017. Depuis 2010, Paris a ainsi perdu plus d'1,1 Md€ de ressources, soit l'équivalent de 12% de ses recettes annuelles de fonctionnement sous l'effet du double « choc » issu de la baisse des dotations et de la croissance dynamique de notre contribution à la solidarité financière entre collectivités, à travers la péréquation. Cette solidarité financière s'ajoute à la solidarité territoriale mise en œuvre par Paris, en tant que métropole régionale et capitale au rayonnement international, à travers ses politiques qui ne bénéficient pas seulement aux Parisiens (transports, social, tourisme,...). Malgré cette perte de ressources conséquente et durable et nos efforts de solidarité renouvelés nous poursuivons avec détermination la mise en œuvre de nos priorités et notamment notre programme d'investissement de mandature (PIM) de 10 Md€. L'Exécutif confirme ainsi le choix d'un niveau d'investissement élevé (1,7 Md€ de crédits de paiement en 2017) pour soutenir l'activité et l'emploi et faire de Paris une métropole innovante, résiliente et durable.

Le budget proposé au Conseil de Paris s'inscrit dans une stratégie financière constante qui repose en fonctionnement, sur une exigence de sérieux, sur la stabilité de la fiscalité directe locale et sur la mobilisation de nouveaux potentiels de recettes, visant à consolider notre autofinancement. Le maintien à un niveau élevé de l'épargne brute en 2017 permet de contenir notre endettement et d'asseoir la soutenabilité financière de notre programme de mandature.

I/ Malgré des contraintes d'une ampleur exceptionnelle, la solidité des fondamentaux budgétaires de la collectivité est confirmée au BP 2017

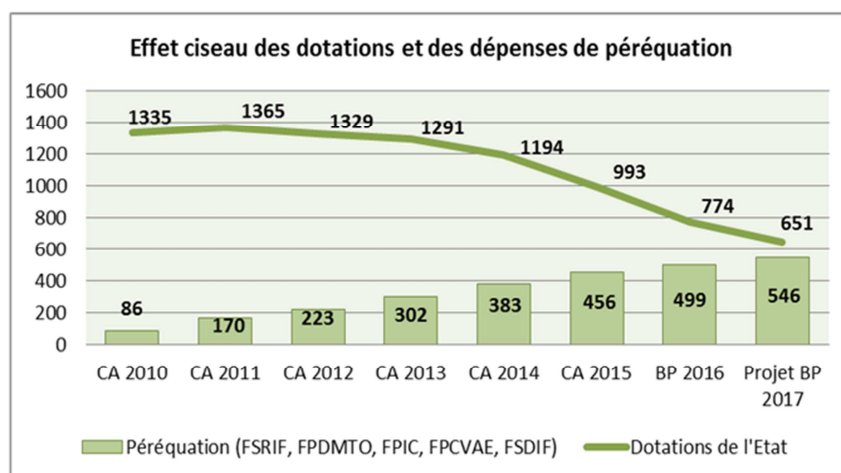
Les fondamentaux financiers de la Ville de Paris restent solides, comme l'ont souligné récemment les agences de notation Standard and Poor's¹ et Fitch², qui ont revalorisé les perspectives de la Ville de Paris à « stables » et confirmé sa note « AA », meilleure note possible pour une collectivité locale française. La préservation de ces fondamentaux est un axe prioritaire de notre stratégie financière car elle est le gage d'un financement durable de l'important programme d'investissement de la mandature.

1.1. Baisse des dotations et progression des péréquations continueront de faire peser des contraintes majeures, en 2017, sur les ressources de la collectivité

Paris subit la baisse des dotations comme toutes les collectivités françaises, mais ne devrait pas en 2017 bénéficier de pause dans la baisse des dotations comme les autres communes de France. Paris doit également faire face à des dépenses nouvelles croissantes de péréquation.

¹ Extrait du communiqué de presse de Standard and Poor's du 7 octobre 2016 : « *La capacité de Paris à maîtriser ses dépenses est un élément-clé de notre appréciation de sa gouvernance et sa gestion financières comme étant « fortes ».* Nous prenons aussi en compte la stratégie budgétaire claire de la Ville, sa volonté d'optimiser les recettes non fiscales, son degré élevé de transparence financière, sa prospective financière détaillée et sa gestion de la dette et de la trésorerie prudente et optimisée. Nous considérons que l'objectif de la Ville de maîtriser l'évolution de sa dette sera atteint ».

² Extrait du communiqué de presse de Fitch du 18 novembre 2016 « *Fitch estime que la ville de Paris maintiendra un confortable taux d'autofinancement moyen annuel de 81,5 % des dépenses d'investissement sur la période 2017-2019. Selon Fitch, le taux d'autofinancement est soutenu par les recettes d'investissement et l'amélioration de l'épargne brute* ».



La situation de Paris est à ce titre singulière puisque tout en contribuant à l'effort de redressement des comptes publics, Paris a vu ses **contributions aux différents fonds de péréquation**³ multipliées par 6 depuis 2010, pour atteindre 546 M€ au BP 2017 (+ 47 M€ par rapport au BP 2016). Cette contribution tend à se rapprocher du niveau des dotations dont bénéficie Paris, attendues à 651 M€ (- 142 M€ pour la DGF par rapport au BP 2016) et pourrait bientôt les dépasser.

La première lecture du projet de loi de finances 2017 à l'Assemblée nationale, a été particulièrement défavorable⁴ aux territoires urbains en général et à Paris en particulier, alourdissant la charge pour notre collectivité de près de 50 M€ par rapport aux projections retenues dans les orientations budgétaires et **annulant pour Paris le bénéfice de la baisse des dotations annoncée par le Président de la République pour le bloc communal**. Le bénéfice de cette annonce était en effet évalué à 48 M€ sur près de 200 M€ de baisse de dotations prévue en 2017, soit environ un quart de l'effort, car l'atténuation de la baisse des dotations ne portait que sur la seule dotation communale, injustement amputée pour Paris depuis deux ans par un mécanisme de DGF départementale négative et ceci indûment du fait d'une DGF départementale dérogatoire depuis 2004 (qui a fait perdre à Paris plus de 100 M€/an).

Paris est cependant plus que jamais la collectivité la plus solidaire de France, puisqu'elle finance plus de 54% de la solidarité financière (péréquation) francilienne et plus de 20% de la solidarité financière nationale entre collectivités.

Paris, métropole régionale et capitale au rayonnement international, porte par ailleurs des **charges de centralité significatives**, estimées à plus de 700 M€ / an toutes politiques confondues (transport, sécurité, social,...).

1.2. Affirmation de la stabilité fiscale pour les Parisiens et mobilisation de levier fiscaux au service de la politique du logement

L'Exécutif réaffirme son engagement de stabilité des impôts directs locaux des Parisiens, qui n'augmenteront pas dans la mandature : les taux d'imposition seront donc stables en 2017.

³ Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC), Fonds de solidarité des communes (et des départements) de la région Ile de France (FSRIF et FDSRIF), Fonds de péréquation des DMTO, Fonds de péréquation de la CVAE.

⁴ Mesures adoptées en première lecture du PLF 2017 : 26 M€ au titre du FPIC, 14 M€ au titre de l'écrêtement de la DGF et 10 M€ au titre du transfert de la moitié de la CVAE départementale à la Région Ile-de-France.

Alors que de nombreuses grandes villes ont choisi d'augmenter les impôts locaux, la situation de Paris est, à ce titre, exceptionnelle avec une fiscalité directe locale qui reste de moitié inférieure aux taux moyens nationaux. Le taux de la taxe d'habitation s'élève à 13,38% contre 25,47% en moyenne nationale et le taux de la taxe sur le foncier bâti s'élève à 13,50% contre 30,39% en moyenne nationale. Ainsi, pour une famille avec 2 enfants vivant à Paris, la taxe d'habitation moyenne s'établit en moyenne en 2016 à 481 € (contre 1 098 € en moyenne dans les grandes villes) et la taxe foncière à 656 € (contre 1 142 € dans les grandes villes).

Nos recettes de fiscalité directe locale progresseront cependant en 2017 sous l'effet de la revalorisation nominale des bases d'imposition décidée par le Parlement dans le cadre du projet de loi de finances pour 2017 (+ 0,4 % à ce stade) et de la progression physique des bases. Près de 10 M€ de recettes supplémentaires devraient ainsi être perçues par la collectivité parisienne en 2017.

Comme annoncé lors du débat d'orientations budgétaires, l'Exécutif entend mobiliser en 2017 de nouveaux leviers fiscaux incitatifs pour renforcer notre politique du logement. Au vu du faible niveau de la taxe d'habitation et de la taxe foncière à Paris, les propriétaires de résidences secondaires bénéficient aussi de notre engagement fiscal de stabilité de la fiscalité directe locale, alors même que notre intention première est de compenser le coût de l'immobilier à Paris et son poids relatif dans le budget des Parisiens résidents. Le bénéfice de cet avantage fiscal n'incitant pas aujourd'hui les non-résidents permanents à remettre leurs biens sur le marché, Paris envisage de majorer la taxe d'habitation des résidences secondaires, dans la limite des possibilités offertes par la loi de finances 2017 (fourchette allant de 5% à 60% au terme de la 1ère lecture du PLF). L'activation de ce levier permettra à la collectivité de percevoir 43 M€ de recettes supplémentaires.

De telles évolutions en loi de finances 2017 pourraient utilement être complétées par des dispositions relatives à la taxe de séjour, en vue de rétablir une égalité de traitement entre hôtellerie classée et meublés de tourisme non classés loués par l'intermédiaire des plateformes.

1.3. Les recettes de fiscalité immobilière et économique contribueront significativement à l'équilibre du BP 2017

Le produit de la fiscalité immobilière (DMTO) devrait se maintenir à un niveau proche de celui constaté en 2016 (1,35 Md€), conséquence du nombre élevé de transactions liées, notamment, au contexte de taux bas et à la bonne tenue du marché parisien.

Les recettes de fiscalité économique (CVAE et CFE) devraient également se maintenir à un niveau élevé (1,4 Md€ en incluant les dotations de compensation) avec toutefois une perte de dynamique significative et durable. Le transfert de la part communale de CVAE à la Métropole du Grand Paris est certes compensé par le mécanisme des attributions de compensation mais la dynamique reste dans les caisses de la Métropole. Quant à la perspective de transfert de la moitié de la part départementale de la CVAE à la Région Ile de France prévue dans la loi de finances initiale pour 2017, totalement injustifiée en l'absence de transfert de compétences à financer, elle aura pour effet un transfert indu de la dynamique de cette recette économique, qui sera captée par la Région en l'absence de nouvelle compétence régionale. Au total ces deux phénomènes feront perdre à Paris environ 25 M€ par an.

1.4. Les recettes exceptionnelles tirées de notre politique volontariste en matière de logement social

Notre **politique ambitieuse en matière de logement social**, qui prend entre autres la forme de **conventionnement du parc libre des bailleurs sociaux**, est à l'origine de recettes exceptionnelles significatives. Ces opérations de conventionnement qui permettent de transformer en logements sociaux une partie du parc privé des bailleurs participent d'une protection des locataires qui dans le

cadre du logement social bénéficiant d'une amélioration de leur habitat à cette occasion et de loyers modérés. Le Conseil de Paris a ainsi décidé le conventionnement de près de 8 600 logements sur 2014-2016. La poursuite de cet objectif se concrétise par la conclusion de baux emphytéotiques en contrepartie du versement de loyers capitalisés, qui va conduire la Ville à inscrire de nouvelles recettes exceptionnelles au budget primitif 2017, à hauteur de 292 M€ (contre 361 M€ au BP 2016). Une délibération spécifique est proposée au Conseil de Paris sur ce point.

1.5. L'exigence de sobriété permet de maîtriser les dépenses de fonctionnement et de consolider ainsi notre autofinancement

En 2017, les dépenses réelles de fonctionnement seront maîtrisées. La reconduction de la démarche des deux premiers plans d'économies réalisés en 2015 et 2016 à un niveau sensiblement équivalent permet de limiter l'évolution des dépenses réelles de fonctionnement, dans leur globalité et **hors dépenses de péréquation, à + 0,46%** (+ 33 M€ / BP 2016) et **+1 % en incluant la péréquation** (+ 81 M€). Pour rappel, au budget primitif 2016, nous étions à + 0,6% (+ 41 M€ / BP 2015) et + 1,2 % en incluant la péréquation.

En 2017, la Ville de Paris poursuivra sa politique de ressources humaines tournée vers les services publics et continuera d'accompagner **l'ouverture de nouveaux services publics** au bénéfice des Parisiens. La masse salariale devrait évoluer de 2,9 % par rapport au BP 2016. Plus des 2/3 de cette hausse résulte de la prise en compte d'effets exogènes à la collectivité parisienne, notamment l'évolution du point d'indice annoncée par le Gouvernement le 15 mars dernier, dont le coût pour la Ville devrait représenter 21 M€ par rapport au BP 2016, ainsi que la mise en œuvre de la réforme « Parcours professionnels, carrières et rémunérations » (PPCR), pour un montant évalué à 16 M€ (effets de la réforme en 2017). Hors effets exogènes, la masse salariale reste maîtrisée, avec une augmentation limitée à 1,1 %, dans un contexte de poursuite du développement du service public et d'ouverture de nouveaux équipements.

La démarche d'optimisation des dépenses de fonctionnement implique un réexamen systématique de nos champs et modalités d'intervention afin d'innover pour faire évoluer nos modes d'intervention, d'accroître l'efficacité de nos politiques publiques et d'allouer au mieux les moyens au service des Parisiens. La mobilisation de l'ensemble des adjoints et de l'administration permet ainsi à nouveau en 2017 de poursuivre la modernisation de la collectivité parisienne avec des réformes majeures comme celle de la lutte contre les incivilités, l'évolution du statut de Paris et la préparation de la réforme du contrôle du stationnement.

Les économies issues de ce travail ont notamment porté sur les charges à caractère général qui sont en diminution de 6 M€ par rapport au BP 2016. Les inscriptions ont été ajustées au plus près des besoins et certains dispositifs ont revus (par exemple Paris Carte), de même que certaines dépenses de communication (prestations de communication, participations à certains salons). Les dépenses d'entretien de l'espace public continuent de faire l'objet d'une revue générale en poursuivant nos efforts de sobriété (canaux, espaces verts, fontaines, voirie). **Depuis 2011, les charges à caractère général ont été significativement réduites passant de 858 M€ à 781 M€ en 2017, soit une baisse de 9%.**

Les contributions de la collectivité sont stables dans l'ensemble entre les BP 2016 et 2017, la hausse de la contribution à la Préfecture de Police (289 M€) est ainsi largement compensée par la baisse de celle versée au SYCTOM (103 M€, soit - 7 M€ par rapport au BP 2016). Bien que l'inscription de notre contribution au STIF soit stabilisée à son niveau 2016 (381 M€), la Ville demande une révision du niveau de sa contribution au STIF. Paris apporte en effet aujourd'hui 62%

des financements des départements franciliens alors que les déplacements des Parisiens représentent moins de 44% des déplacements franciliens, soit une péréquation de fait de l'ordre de 100 M€ par an.

En matière de dépenses sociales, le BP 2017 se caractérise par des inscriptions réalistes, au regard de l'exécution de l'année en cours et des volumes prévisionnels de bénéficiaires des prestations et allocations. Les dépenses de RSA sont prévues à 360 M€ au niveau d'exécution 2016 (64 000 bénéficiaires en moyenne en 2016 contre 66 700 en 2015) en tenant compte de la revalorisation nationale de son montant qui se poursuit (10% sur 5 ans). La contribution versée au CASVP, fixée à 352,9 M€, progresse elle de près de 9M€ sous l'effet de la poursuite de la réforme du Nouveau Paris Solidaire.

Au final, malgré le « choc financier majeur », comme l'a qualifié la Chambre régionale des comptes dans son rapport de mai dernier, la Ville affichera **un niveau d'épargne brute de 494 M€** nettement supérieur au minimum réglementaire. Conjuguée aux **recettes d'investissement qui se maintiennent à un niveau élevé** (601 M€, dont 300 M€ de cessions incluant 130 M€ de recette exceptionnelle liée à la vente de l'immeuble Morland), **l'investissement projeté à 1,7 Md€ sera auto financé à hauteur de 65%**.

1.6. Un endettement modéré associé à une stratégie de diversification de nos financements

Nos dépenses d'investissement seront pour le reste financées par **le recours à l'emprunt** (793M€), la Ville continuant à bénéficier de conditions de taux très favorables : le taux moyen d'emprunt depuis le début de l'année 2016 s'est ainsi établi à 1,28%. **La dette de la collectivité parisienne** serait ainsi contenue au maximum à 5,7 Mds€ à la fin de l'année 2017, soit un taux d'endettement qui s'établirait à 68 %. En 2017, Paris restera ainsi une des collectivités les moins endettée de France, comme l'a également relevé la Chambre régionale des comptes jugeant que le recours à l'emprunt était maîtrisé et que la dette augmentait « à un rythme voisin de celui de la mandature précédente ». Pour mémoire, Paris présente en 2016 un ratio de dette par habitant nettement inférieur au ratio par habitant des grandes métropoles françaises avec une dette de 2060 euros par habitant, contre 2800 à 4000 euros dans les autres grandes métropoles. Avec un taux d'endettement rapporté à ses recettes de fonctionnement de 59% en 2015, Paris présente aussi un endettement bien inférieur à celui des grandes villes (86%) et de l'ensemble des collectivités locales (74%). **Notre volonté de diversification de nos financements** se traduit par la recherche de mobilisation d'une **épargne responsable (ISR)**. La Ville a ainsi été une des premières collectivités françaises à émettre des « **Climate bonds** » en 2015 et envisage de recourir à nouveau à ce type d'épargne, souhaitant l'orienter vers le financement de projets tournés vers le développement durable. Ainsi en 2017, nous envisageons le lancement d'une émission de « **Social bonds** », **dédiés au financement de projets dans le champ du logement, de la solidarité et de l'éducation**.

En 2017, Paris s'attachera par ailleurs à **consolider la qualité de la gestion en s'engageant notamment dans la démarche expérimentale de certification** de ses comptes en partenariat avec la Cour des comptes, la Chambre régionale des comptes Ile de France et les directions générale et régionale des finances publiques. La Ville souhaite être pionnière aux côtés des premières collectivités et en partenariat étroit avec l'État et les juridictions financières en vue d'amorcer cette démarche d'amélioration de la transparence et qualité de nos comptes, de maîtrise des risques et de meilleure gestion de notre patrimoine.

III/ Le Programme d'Investissement de la Mandature, prioritairement orienté vers les quartiers populaires, continuera son déploiement en 2017

Le budget primitif 2017 constitue la 3ème étape de mise en œuvre du PIM et prévoit l'inscription de **1,4 Md€ de nouvelles autorisations de programme (AP)**, traduction du lancement opérationnel des projets. Ces nouvelles AP, ajoutées à celles précédemment ouvertes, totalisent près de 6 Mds€ sur les 10 Mds€ du PIM.

	PIM (M€)	AP 2015 à 2017	Dont projet BP 2017
Augmenter l'offre de logement et développer la mixité sociale	2 950	1 600	520
Transformer Paris en ville verte, ouverte et apaisée	1 882	1 086	260
L'éducation à Paris : investir dans la qualité des enseignements	907	655	111
Développer les transports publics à l'échelle du Grand Paris	900	297	18
Organiser une ville solidaire	568	341	77
Promouvoir la transition énergétique	460	358	63
Créer, rénover et moderniser les équipements sportifs pour les parisiens	377	227	23
Budget participatif*	372	183	101
Promouvoir l'attractivité de Paris	363	250	50
Rendre la culture accessible à tous	313	191	32
Modernisation des implantations administratives	231	301	47
Valoriser notre mémoire commune	182	192	31
Agir pour une ville plus propre	169	92	27
Plan vélo et mobilités douces	160	68	22
Développer une politique de prévention et de sécurité ambitieuse	100	57	17
Faire de Paris un laboratoire de l'économie circulaire	40	28	5
Total général (M€)	9 975	5 925	1 403

*Au total le budget participatif s'élève à 480 M€, dont 108 M€ déjà répartis dans les enveloppes des politiques publiques du PIM.

En crédits de paiement, l'inscription de 1,7 Md€ permettra le lancement des nouveaux projets de mandature ainsi que la continuité ou l'achèvement de projets déjà lancés. Elle garantira l'entretien de notre patrimoine et de nos équipements, dans une démarche de recherche d'optimisation telle que celle menée pour nos dépenses de fonctionnement. L'ensemble des projets de nouveaux équipements et d'aménagement sur l'espace public est en effet soumis à un examen systématique au vu de nos objectifs de sobriété. Cette préoccupation permet de questionner les fonctionnalités en lien avec les usages et la durabilité des équipements ou aménagements dans le cadre d'une méthode partagée.

Grâce au budget participatif, les Parisiens seront associés à la construction du Paris de demain : les crédits de paiement correspondant aux projets sélectionnés à l'issue de la campagne 2016

représentant **100,5 M€ au BP 2017**. Sur l'ensemble du PIM 2015–2020, l'objectif est de réserver une enveloppe de 5 % à ce dispositif, soit 500 M€.

Par ailleurs, la Ville de Paris a souhaité, dès le début de la mandature, faire des quartiers populaires sa priorité. Cet engagement pour une ville fondée sur l'égalité de ses territoires et la solidarité de ses habitants doit constituer un des volets de notre réponse aux attentats. Cette orientation politique majeure trouve son expression dans la **territorialisation du PIM puisque plus de 25 % du PIM territorialisé bénéficiera aux quartiers populaires de Paris** (pour 16,5 % de la population), qu'ils soient couverts par la politique de la ville ou relèvent de nos grands projets de renouvellement urbain. Il s'agit là d'un effort massif de priorisation vers les quartiers populaires dans le domaine de l'éducation, de la culture, de la jeunesse, du logement, des transports et du développement économique.

2.1 La poursuite d'objectifs ambitieux en matière de politique du logement

Le logement des Parisiens est la priorité de la mandature. Notre objectif est d'atteindre 30 % de logements sociaux en 2030 en favorisant la mixité sociale. Pour développer une offre de logements accessibles, la Ville s'est ainsi fixé l'objectif de **10 000 nouveaux logements par an**. Pour relever ce défi, notre collectivité activera toutes les filières de production de logements, telles que la préemption, la transformation de bureaux en logements, ou encore le conventionnement.

Le développement d'une offre accessible passera également par la mobilisation du parc privé. Grâce à des contreparties garanties par la Ville aux propriétaires, le **dispositif Multiloc** permettra de lutter contre la vacance et de mettre en location des appartements pour les classes moyennes à des prix inférieurs au marché. D'autre part, la Ville lancera un plan de transformation de **1000 chambres de service en logement** : il s'agit de faire de ces espaces des logements décents et accessibles.

Enfin, la Ville continuera à développer des solutions d'hébergement pour les personnes sans domicile, en veillant à privilégier systématiquement l'accès et le maintien dans le logement. Le dispositif **Louez solidaire** permettant la sortie d'hôtel des familles vers un logement sera par exemple doublé sur la mandature pour atteindre 2000 appartements mobilisés.

520 M€ d'autorisations de programme nouvelles sont consacrées au logement dans le budget primitif 2017, ce qui permettra de financer la réalisation de plus de 7 000 logements sociaux. Ces inscriptions recouvrent 235 M€ de subventions et 80 M€ issus de crédits délégués de l'État. Par ailleurs, 180 M€ (+38 M€ par rapport au BP 2016) seront mobilisés sur le compte foncier pour le logement social. Cela permettra de poursuivre notre politique de préemptions dans le secteur diffus, destinée à lutter contre la vente à la découpe et d'accroître l'offre de logements sociaux. Enfin, 2,4 M€ sont inscrits au titre du dispositif Multiloc' et pour le démarrage du plan de transformation de 1000 chambres de service en logement.

2.2 Une solidarité renouvelée à l'égard des plus vulnérables

Dans le champ des politiques sociales, les engagements pris dans le **cadre du pacte de lutte contre la grande exclusion, grande cause de la mandature**, se traduiront cette année encore de manière très concrète, avec l'ouverture d'une bagagerie, d'un restaurant solidaire, ou encore d'un espace solidarité insertion pour les familles. Cette priorité se décline également dans le plan de mobilisation de la communauté de Paris pour l'accueil des réfugiés, qui se traduit notamment par l'ouverture du centre d'accueil humanitaire.

Dans un contexte d'urgence humanitaire, le déploiement du **camp de réfugiés**, implanté sur deux sites, l'un dans le 18^e arrondissement et l'autre à Ivry et administré par Emmaüs Solidarité, se poursuivra début 2017 dans le cadre de l'initiative conjointe avec l'État, en vue d'atteindre un millier de places.

Dans le **champ de l'aide aux personnes âgées**, la mise en œuvre de la loi d'adaptation de la société au vieillissement se traduira sur le territoire parisien par le développement de nouveaux projets pour lutter contre l'exclusion et l'isolement. Ces projets permettront d'accélérer la mise en œuvre de plateformes dédiés à l'accompagnement des personnes en perte d'autonomie.

La ville poursuit son action en matière de **modernisation de ses établissements de santé**. 2017 constitue une étape importante avec la généralisation des horaires d'ouverture élargis (8h-19h) et l'aboutissement du chantier de leur informatisation. L'année 2017 sera la première année de fonctionnement du centre dentaire Binet modernisé, et celle de la mise en chantier de la modernisation de deux de ces centres (Epée de Bois 5^{ème} et Au Maire Volta 3^{ème}). À ce titre, ce sont 3 M€ qui seront inscrites au budget primitif 2017 sous la forme de subventions ou de travaux dans les établissements de santé, dont 0,9 M€ au titre du Plan Parisien de Santé Environnementale (PPSE). La **clôture des Assises Parisiennes de la Santé en 2017** permettra d'orienter les actions de la ville en matière de santé publique à partir de priorités qui auront été partagées très largement avec les professionnels et institutionnels du secteur de la santé, mais également avec les Parisiens.

La Ville maintiendra sa politique de soutien aux projets visant à garantir un **égal accès de tous aux services publics parisiens**. La Ville poursuivra sa politique ambitieuse d'ouvertures de places en structures d'accueil pour personnes en situation de handicap. Par ailleurs, 119 opérations de mise en accessibilité de la ville sont planifiées. 14,7 M€ d'autorisations de programme sont prévues pour la mise en accessibilité des bâtiments publics, des équipements de proximité ou encore en faveur de l'accessibilité des bus. Par ailleurs, 2 M€ d'autorisations de programme sont également inscrites au titre des subventions aux personnes en situation de handicap dans le cadre de la mise en œuvre du schéma directeur handicap.

La Ville poursuivra son engagement en faveur de la lutte contre les discriminations et des droits humains, déjà renforcé à la suite des attentats de 2015, avec le soutien aux associations agissant au plan local et le réseau parisien de repérage des discriminations (RePaRe).

2.3 Construire une ville durable

L'année 2017 marquera une étape importante avec l'adoption d'un **nouveau Plan Climat Air Energie de Paris**. L'action ambitieuse de la Ville se poursuit pour réduire les émissions de gaz à effet de serre, développer les énergies renouvelables et adapter notre territoire aux effets du dérèglement climatique.

La **rénovation de 4500 logements sociaux et le dispositif « Eco-rénovons Paris : objectif 1000 immeubles »** se poursuivront avec le lancement d'un deuxième appel à candidature. Les actions sur le bâti municipal monteront en puissance notamment avec le deuxième **contrat de performance énergétique des écoles** (70 établissements concernés en 2017), et le **programme de rénovation et de supervision des centres thermiques**. 6,2 M€ d'autorisation de programme sont prévues au titre de la rénovation énergétique dans le cadre du programme de rénovation et de supervision des centres thermiques. Par ailleurs, 0,2 M€ d'autorisation de programme dédiées aux études d'amélioration de performance énergétique. Enfin, 4,8 M€ sont plus spécifiquement consacrés aux actions entrant dans le cadre du Plan Climat.

L'année 2017 sera également celle d'avancées majeures pour les **baignades urbaines**, avec l'ouverture d'une baignade publique dans le bassin de la Villette et le lancement des études pour la création d'une baignade publique dans le lac Daumesnil. A ces deux projets s'ajoutera la poursuite du travail pour reconquérir la qualité de l'eau de la Seine et faire ainsi en sorte qu'elle puisse redevenir baignable. 1 M€ d'autorisation de programme viennent ainsi compléter les 5,1 M€ d'autorisations de programme votées au BP 2016 pour les baignades Daumesnil et Villette.

La Ville poursuivra sa **politique d'extension de la végétation**. Outre l'ouverture de 30 hectares de nouveaux jardins aujourd'hui en projet (Chapelle-Charbon, extension du Parc Martin Luther King, ZAC Paul Bourget, jardin du Boulevard Victor) ou en phase travaux (Truillot, Soleil-Pixéricourt ...), la création de rues végétales dans 4 nouveaux arrondissements, la végétalisation des grandes places et la réalisation de 100 hectares de murs et toitures végétalisés vont contribuer à atteindre cet objectif.

29,6 M€ d'autorisations de programme sont inscrites pour la végétalisation de la Ville, avec notamment 20 M€ d'autorisations de programme pour la finalisation de la phase 2 de la réalisation du Parc Martin Luther King (17e) et 1,6 M€ pour le square Rosny Ainé et la rénovation du parc Kellerman dans la ZAC Paul Bourget (13e).

Parallèlement, l'amélioration des déplacements par le **développement des alternatives aux modes de transports polluants** restera une priorité. Conformément au plan vélo, de nombreux aménagements de nouvelles pistes cyclables, et notamment le Réseau express vélo (REVE) et des projets issus du budget participatif seront mis en chantier. Le nouveau contrat pour le futur service Vélib', parisien et métropolitain, sera préparé et attribué en 2017. Le déploiement des nouvelles bornes de recharge accélérée BELib' se poursuivra.

Le principal mode de déplacement à Paris, la marche, fera l'objet d'une **stratégie innovante Paris Piéton**. Présentée au Conseil de Paris, celle-ci permettra de structurer les actions en faveur des piétons et d'expérimenter de nouveaux dispositifs sur l'espace public. L'objectif de **reconquête de l'espace public** en faveur des modes actifs (marche et vélo) se traduira par la livraison des premiers aménagements sur l'anneau routier de la Place des Fêtes, une préfiguration de reconquête des contre-allées sur la place de la Nation, et de multiples projets d'amélioration du confort du piéton. Enfin pour désencombrer les trottoirs, le programme de création des 20 000 places de stationnement 2RM sera accéléré.

Le plan de lutte contre la pollution entrera dans une 2e phase. Les aides financières permettant un accompagnement des particuliers et des professionnels vers des modes de déplacement non polluants seront reconduites. **L'apaisement de la ville** sera poursuivi grâce aux aménagements de piétonisation des Berges rive droite, aux opérations mensuelles Champs Élysées piétons, à la création de nouvelles zones 30 et de nouvelles zones de rencontre ainsi que de nouveaux secteurs Paris Respire.

22 M€ d'autorisations de programme seront consacrés à la poursuite des actions en faveur des mobilités douces, avec 10 M€ pour les pistes cyclables, 3 M€ pour les travaux de modération de vitesse, 2,5 M€ pour les aides à l'achat de véhicules non polluants, 1 M€ pour les cheminements piétons et 0,5 M€ pour le déploiement de nouvelles bornes de recharge pour véhicules électriques.

En matière de transports collectifs, la Ville poursuivra le projet de bouclage du tramway T3. Elle continuera également à apporter des financements importants pour les projets de prolongement de la ligne 14, ou encore pour l'adaptation des stations de la ligne 11. Le programme d'aménagements de voirie en faveur du réseau de bus connaîtra une montée en charge, dans le cadre des travaux d'accompagnement de la restructuration du réseau de bus parisien. La Ville contribuera aux travaux

menés par le STIF sur le bipôle Gare du Nord-Gare de l'Est ou sur des projets interdépartementaux tels que l'arrivée du tramway T9 à Porte de Choisy ou du TZen 5 à Bibliothèque.

14 M€ de nouvelles autorisations de programme viennent s'ajouter aux 253,3 M€ d'AP déjà votées pour améliorer et étendre les réseaux de transport collectif. Ainsi, 8,5 M€ sont prévus pour la ligne à haut niveau de service des quais hauts, 4,5 M€ pour les liaisons de surfaces dans le cadre de la mise en place de la rocade des gares et 0,5 M€ pour participer aux études du Tram Y (T8).

2.4 Investir pour une ville innovante et attractive

Après les appels à projets « Réinventer Paris » et « Réinventer la Seine », la méthode est appliquée à d'autres thématiques. Dans un cadre qui dépasse la Ville de Paris, mais dans lequel celle-ci est centrale, l'Appel à projets « **Inventons la Métropole du Grand Paris** » est lancé et concerne plus d'une soixantaine de sites sur le territoire de la MGP nouvellement créée. Il s'agira également de lancer la **saison 2 de « Réinventer Paris »**. Dans le même esprit, l'initiative « **Paris fait Paris** » visera cette fois la réalisation de nouveaux équipements publics ou la rénovation d'équipements publics existants dans une démarche d'innovation.

La **politique d'innovation** sera renforcée selon 3 axes : une refonte de la politique de soutien aux structures et aux acteurs, y compris par un renouvellement du mécanisme Paris Innovation Amorçage ; un soutien à la formation dans le domaine du numérique ; un appui à la fabrication à Paris dans le cadre du Plan Maker. L'« **Arc de l'Innovation** » entrera dans une phase plus opérationnelle avec les appels à projets utilisateurs qui permettront d'attirer et de sélectionner des porteurs de projets d'innovation dans les quartiers populaires. 13,3 M€ d'autorisations de programme seront consacrées aux politiques d'innovation avec principalement 5,7 M€ dédiées aux actions d'expérimentations entrant dans le champ du plan stratégique pour une ville intelligente et durable, 3,9 M€ dédiés à l'Arc de l'innovation et 2,5 M€ pour Paris Innovation amorçage et le fonds de soutien aux entreprises innovantes. Les **ambitions urbaines** seront poursuivies, notamment à la Porte Maillot, la Porte de Montreuil, dans le quartier de la Gare Montparnasse, sur Bercy-Charenton, Chapelle internationale, Gare des Mines-Fillettes, ou encore Porte de Vincennes. 2 M€ d'autorisations de programme sont inscrites pour les études visant à la transformation de l'espace public de la place de la Porte Maillot.

En matière d'**enseignement supérieur, de recherche et de vie étudiante**, l'année 2017 poursuivra la dynamique d'investissement engagée par la Ville au bénéfice de l'attractivité du territoire parisien. Plusieurs projets de création ou de rénovation de campus innovants d'envergure internationale rentreront dans leur phase opérationnelle : le projet de rénovation du campus de l'ESPCI dans le 5ème, la construction du nouveau site du Centre de Recherche Interdisciplinaires dans le 4ème ou encore le nouveau campus de l'Ecole Normale Supérieure sur le site Jourdan dans le 14ème.

10,6 M€ d'autorisations de programme seront consacrées à l'enseignement supérieur, à la recherche et à l'entretien du patrimoine universitaire, dont 3,1 M€ pour le fonds de soutien à la recherche, 3 M€ pour la création et le développement de nouvelles équipes de recherche, afin de soutenir la recherche parisienne et de renforcer son attractivité scientifique dans le cadre de l'appel à projets « Emergences », 2,7 M€ de subventions d'équipementaux écoles d'ingénieurs de la Ville de Paris et 1,8 M€ pour l'entretien du patrimoine universitaire

En matière d'emploi, la Ville déploiera le dispositif **Paris Code** qui vise à soutenir la formation et l'accès à l'emploi de 2000 développeurs-codeurs par an d'ici 2020. Un plan Seconde partie de carrière sera par ailleurs lancé afin de favoriser le retour à l'emploi des seniors, qui représentent près d'1 chômeur sur 4 à Paris. La montée en puissance du Service Initiative Emploi permettra la multiplication

des chartes emploi qui permettent d'engager et d'accompagner les grands comptes parisiens dans leurs démarches d'embauches et de favoriser le recrutement de chercheurs d'emplois parisiens.

Paris poursuit sa lancée dans la promotion d'une économie vertueuse, qui tisse du lien social, protège les plus faibles ainsi que notre environnement. 2017 sera l'année de lancement de la **Maison des économies solidaires et innovantes** qui réunira l'ensemble de la communauté de l'économie sociale et solidaire parisienne afin de promouvoir l'innovation, la diffusion de cette économie qui a du sens, et le rayonnement international de l'économie responsable parisienne. Ce sont 950 k€ d'autorisation de programme qui seront inscrites pour les travaux visant à l'installation de cette maison baptisée «Les Canaux».

En matière de tourisme, après une année marquée par la baisse de fréquentation liée aux attentats, la Ville agira sur deux fronts : à court terme, une mobilisation exceptionnelle avec les acteurs du tourisme pour permettre une relance rapide à travers une promotion renforcée de la destination ; à long terme, le lancement du premier **schéma de développement touristique de Paris** pour bâtir une stratégie touristique ambitieuse et durable.

2.5 Rendre notre ville plus propre et plus sûre

En 2017, la Ville continuera de renforcer son action en matière de prévention et de sécurité. L'enveloppe de 11M€ débloquée fin 2015 pour sécuriser les équipements municipaux accueillant des enfants sera complétée. Parallèlement, le budget 2017 prendra en compte la création de la **Direction de la Prévention, de la Sécurité et de la Protection** (DPSP) et le passage de 1 000 à 1 900 agents via notamment des créations de postes. Ce sont ainsi 10 circonscriptions au lieu de 6 actuellement qui amélioreront dès 2017 le maillage territorial des agents en charge de la lutte contre les incivilités.

5 M€ d'autorisations de programme sont inscrites pour poursuivre les travaux de sécurisation des bâtiments publics. Il faut y ajouter 1,5 M€ pour l'installation de 1 000 défibrillateurs sur l'espace public. Ces inscriptions viennent en complément des 18,8 M€ d'AP votées au BP 2016 et en DM3 2016. Par ailleurs, 2 M€ d'AP sont prévues pour les travaux liés au renforcement de la Brigade de lutte contre les incivilités. Enfin, 15 M€ sont alloués à la Préfecture de Police au titre des subventions d'équipement.

Mais parce que la politique de sécurité est indissociable de celle de prévention, l'année 2017 permettra de consolider le **dispositif dédié à la prévention**, notamment en direction des jeunes et des familles des quartiers populaires. Les 15 espaces de proximité verront leurs activités confortées. Un nouvel espace dédié aux familles et aux jeunes sera soutenu dans le quartier de la Place des Fêtes (19ème). Le nouveau centre social Rosa Parks, à la frontière des 18ème et 19ème arrondissements, débutera son activité et accueillera les habitants de ces arrondissements dans un bâtiment neuf. Le Centre social Relais Ménilmontant, dans le 20ème, déménagera dans des locaux neufs et réhabilités à quelques rues de son ancien siège et touchera ainsi de nouveaux habitants.

Dans un contexte de menace terroriste persistante, **la Ville reconduira l'essentiel des dispositifs post-attentats mis en œuvre début 2016 et s'attachera à poursuivre la sécurisation des équipements municipaux**. En fonctionnement (5M€ en 2016), les principales mesures portent notamment sur le soutien au monde associatif qui ont notamment concerné le fonds d'urgence pour le monde du spectacle et l'aide à la sécurisation des salles, l'accompagnement des jeunes, la prévention de la radicalisation, la cohésion sociale et la formation aux premiers secours. Des frais de gardiennage et heures supplémentaires ont par ailleurs permis de mieux sécuriser des événements et de soutenir des acteurs tels que Paris aide aux victimes, la FENVAC et la Protection civile. En investissement, ce sont

près de 27 M€ qui sont mis en œuvre au total, dont 12 M€ d'enveloppe post-attentats pour des travaux de sécurisation sur l'ensemble des équipements, auxquels s'ajoutent des travaux de voirie (sécurisation des abords des équipements, crèches et écoles essentiellement), l'acquisition de défibrillateurs, le 2ème plan de vidéoprotection pour Paris (PVPP 2) avec la fin de l'installation de 167 caméras de voirie supplémentaires, des travaux de sécurisation de l'Hôtel de ville, les équipements de protection individuels des agents et le renouvellement de la carte professionnelle afin de renforcer et de sécuriser les contrôles d'accès des bâtiments municipaux. En outre, un plan complémentaire d'équipement de nos écoles de 5 M€ vise à installer dans chaque école une sonnerie spécifique pour l'alerte intrusion terroriste. **Depuis décembre 2015, 950 équipements dont la sécurité devait être renforcée ont été identifiés en coopération avec les maires d'arrondissement**, principalement les écoles, les crèches mais aussi les équipements sportifs et culturels...

Dans le domaine de la **propreté et des déchets**, Paris poursuivra ses objectifs de renforcement de la propreté, de prévention et de valorisation des déchets. En matière de recyclage, 2017 marquera une étape importante avec le développement de la collecte des biodéchets dans trois directions : la **collecte des biodéchets** produits par les restaurants municipaux, la collecte des biodéchets des ménages en porte à porte d'abord dans les 2ème et 12ème arrondissements, et le lancement d'un Plan compost pour développer le compostage de quartier. L'ouverture de nouvelles **recycleries-ressourceries** et l'expérimentation d'un territoire d'écologie industrielle dans le quartier des deux rives concrétiseront les engagements de la Ville adoptés lors des États Généraux de l'économie circulaire du Grand Paris.

Pour ce qui concerne la propreté, le déploiement du **Plan de renforcement de la propreté** sera poursuivi : accroissement des effectifs sur le terrain notamment l'après-midi et en soirée, mécanisation accrue des tâches, renforcement de la formation initiale et continue des agents, développement de la fidélisation des agents sur leur quartier, meilleure prise en compte des initiatives locales, développement du co pilotage avec les arrondissements et les conseils de quartier.

Ce sont 27,1 M€ d'autorisations de programme qui seront inscrites au titre de la propreté, dont 22,3 M€ pour l'achat de véhicules pour permettre la désensibilisation du parc de la Direction de la propreté et de l'eau.

2.6 Développer les pratiques sportives et soutenir notre candidature aux JO

En matière sportive, l'année 2017 verra un **renforcement de la pratique sportive** avec la livraison de nombreux équipements de proximité parmi lesquels le gymnase Neuve Saint-Pierre (4ème), le centre sportif Bréguet (11ème), le gymnase Baron Leroy / Gerty Archimède (12ème) et le Gymnase Batignolles (17ème). Le Plan Nager à Paris verra de nouvelles concrétisations avec la réouverture des piscines Emile Anthoine (15ème) et des Amiraux (18ème), le lancement des travaux des piscines Elisabeth (14ème) et Lumière (20ème) ainsi que l'ouverture d'une baignade au sein du bassin de la Villette (19ème). Engagement de mandature, la pratique sportive dans l'espace public prendra une dimension supplémentaire avec la mise en œuvre de l'appel à projet « **Paris Terrain de Jeux** ».

22,7 M€ d'autorisations de programme sont prévues au titre du renforcement de la pratique sportive, avec 10,6 M€ pour l'entretien et l'équipement des gymnases, TEP, équipements sportifs et stades.

Sont également prévus 1 M€ pour les études de préfiguration de la nouvelle Aréna et 8,2 M€ pour les piscines. Enfin, 2,6 M€ de subventions d'équipement au titre du sport sont inscrites.

Après avoir accueilli l'Euro 2016, Paris vivra une année intense en matière de grands événements sportifs, avec les championnats du monde de Handball, de Hockey-sur-glace et de lutte, qui seront

autant de temps de mobilisation en vue de l'attribution des **Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024**. Dans cette perspective, la Ville mettra en œuvre les **43 mesures du plan d'accompagnement de la candidature** tourné vers le développement de la pratique sportive, l'inclusion sociale et la construction d'une ville durable, innovante et métropolitaine.

2.7. Améliorer la vie des familles, des enfants et des jeunes

Dans le cadre de la nouvelle stratégie parisienne pour l'enfance et les familles, ce sont **650 nouvelles places de crèche** qui seront ouvertes. Depuis le début de la mandature, nous avons ouvert plus de 1500 places supplémentaires portant l'offre à 34 900 places. Nous poursuivrons en 2017 cet effort. Derrière ces chiffres en fait, nous avons développé une très grande variété de types d'accueil au plus près des besoins des familles : des crèches collectives, des crèches familiales, des jardins d'enfants, des multi accueil... c'est un maillage qui n'a aucun équivalent en France. Plus globalement, 2017 sera marquée par un développement important de nouveaux services, à l'instar de la création d'une **ludothèque mobile**, ou de l'extension de l'aire de jeu place de la République. Une attention particulière sera portée aux **enfants les plus vulnérables**. Les services d'évaluation et d'orientation des mineurs isolés étrangers seront renforcés et un nouveau dispositif de parrainage des jeunes sortants de l'ASE sera mise en place afin de faciliter leur insertion professionnelle.

32 M€ d'autorisations de programme sont prévues pour l'entretien et la création de nouvelles places d'accueil, 3,2 M€ pour la PMI et 15 M€ pour la protection de l'enfance. Ainsi, 5,5 M€ sont prévues pour la création d'un multi-accueil de 99 places dans la Caserne des Minimes (3e), 3,7 M€ pour la crèche située rue Paul Meurice (20e) et 2,5 M€ d'AP pour la restructuration de la crèche 106 avenue de la République (11e). 11 M€ seront consacrés à l'entretien et l'équipement des établissements de petite enfance, dont 0,7 M€ pour la mise aux normes des locaux sociaux et 0,5 M€ pour des mises aux normes Plan Climat. Il convient de construire des établissements qui soient plus respectueux de l'environnement et nos services s'y emploient en proposant des crèches innovantes, en filière sèche. Plus largement, la DFPE poursuivra ses efforts pour maintenir son avance en matière de développement durable avec un usage en priorité de l'Eau de Paris et 50 % de nourriture bio servis dans les établissements d'accueil.

Au-delà des travaux de sécurisation, la priorité donnée à l'éducation se traduira par la poursuite de **nombreuses opérations de travaux dans les écoles maternelles, élémentaires, collèges et lycées municipaux parisiens**, notamment la réfection de la bibliothèque historique du collège-lycée Charlemagne (4ème), la construction d'une nouvelle école rue de Constantinople (8e), la reconstruction du collège Paul Valéry (12ème), la restructuration du lycée professionnel Maria Deraismes (17ème), la restructuration du collège Gérard Philippe (18ème), la reconstruction de la maternelle Fessart (19ème), la restructuration du collège Claude Chappe (19e) et l'extension du collège Lucie Faure (20ème).

100 M€ de nouvelles autorisations de programme seront votées au titre des affaires scolaires, 30,6 M€ pour l'entretien des établissements du 1er degré, 6,8 M€ pour le lancement des travaux de la nouvelle école Constantinople (8e) , 2,8 M€ pour les travaux de rénovation de l'école 103 avenue Gambetta (20e) et 1,5 M€ pour les travaux de sécurité dans les cuisines scolaires. 46 M€ d'AP sont prévus pour les établissements du second degré, avec 15 M€ pour l'entretien des collèges autonomes et des établissements imbriqués auxquels il faut ajouter 3,2 M€ de subvention d'équipement aux collèges autonomes, 27,9 M€ seront alloués à la restructuration-extension des collèges, dont 20 M€ pour le collège Paul Valéry (12e), 3,2 M€ pour le collège Claude Chappe en lien avec les travaux de l'école Fessart (19e), 3 M€ pour le collège Courteline (12e) et 1 M€ pour le collège Gérard Philippe (18e). En

outre 9,8 M€ seront consacrés aux lycées municipaux dont 4 M€ pour le lycée municipal Maria Deraismes (17e) et 1,3 M€ pour le lycée municipal Bachelard (13e). Enfin, 2 M€ seront consacrés au câblage et à l'informatisation des écoles et des collèges.

La Ville continuera par ailleurs, en s'appuyant sur le nouveau Projet Éducatif Territorial de Paris, de proposer aux jeunes Parisiens des dispositifs favorisant **la réussite scolaire de tous**, le développement de la **citoyenneté et la promotion des valeurs de la République**. Le Budget Participatif des écoles et des collèges lancé en 2016 et doté de 10M€ sera reconduit.

En matière de jeunesse, la Ville poursuivra sa politique en faveur de l'autonomie des jeunes et expérimentera la **clause d'impact jeunesse**, clause qui correspond à une évaluation pour anticiper les conséquences des délibérations sur la situation des jeunes. 2017 sera une année riche pour les équipements municipaux dédiés à la jeunesse et au lien inter-générationnel avec l'ouverture du centre Paris Anim' Daviel (13e) et des espaces Paris jeunes Belleville et Davout et le déploiement de la marque Paris Anim'. A ce titre, ce sont 2,5 M€ d'autorisations de programme qui seront allouées aux équipements jeunesse.

2.8. Développer l'accès à culture et soutenir la création

L'accès de tous les Parisiens à la culture et à la pratique artistique constitue l'ambition majeure de la politique culturelle de la Ville. Paris cherche à attirer des publics toujours plus nombreux et diversifiés dans ses équipements de proximité grâce notamment à une politique résolue de développement des services et d'extension des horaires d'ouverture. En matière de **lecture publique**, chaque année de nouvelles médiathèques sont ouvertes au public le dimanche. Après la médiathèque Françoise Sagan (10e) en 2015 et de la médiathèque de la Canopée des Halles (1er), début 2016, la médiathèque Hélène Berr (12e) ouvrira au public le dimanche début 2017 suite à une concertation avec les personnels et l'octroi des moyens humains et financiers nécessaires. Par ailleurs, les lieux d'accueil des Parisiens et Parisiennes ayant des **pratiques amateurs** seront à l'honneur avec l'ouverture d'une cinquième antenne de la Maison des pratiques artistiques en amateur dans le 11^e arrondissement. 2017 sera également l'année du déploiement en année pleine de la réforme des **conservatoires** et en particulier du plan de sensibilisation musicale à l'attention de la totalité des élèves de CP à Paris.

10,7 M€ d'autorisation de programme sont prévues au titre de la lecture publique, avec 3 M€ pour la nouvelle médiathèque située dans le quartier Place des Fêtes (19e) et 4,5 M€ pour l'acquisition des collections. Par ailleurs, 4,1 M€ d'AP sont prévues pour l'enseignement artistique.

La Ville de Paris continuera à soutenir la **création artistique** à travers la révision de ses aides à destination des équipes artistiques en spectacle vivant et en arts plastiques et visuels qui complète une politique d'investissement important, avec notamment l'ouverture d'un nouveau lieu de fabrique, « Les plateaux sauvages », né du rapprochement du Vingtième Théâtre et du Centre d'Animation Les Amandiers, la réouverture du Théâtre 13 jardin et le lancement des opérations de rénovation des Théâtre de la Ville et du Châtelet. La mise en œuvre du plan pour les **édifices culturels** verra notamment le lancement de trois opérations de rénovation d'envergure des églises Saint Augustin (8e), Saint Eustache (1er) et de la Madeleine (8e).

14,4 M€ d'AP sont inscrites au titre de la création et de la diffusion culturelles. 5,5 M€ sont ainsi prévus en complément d'autorisation de programme dont 5 M€ pour les travaux complémentaires du Théâtre du Châtelet financés par financements privés. Par ailleurs, 5 M€ d'AP sont prévus pour les dépenses d'entretien des établissements culturels, des ateliers d'artiste et pour les acquisitions du

FMAC (166 k€). Enfin, 2,9 M€ d'autorisations de programme sont consacrées aux subventions d'équipement au titre de la culture, du cinéma et à destination des ateliers d'artistes.

La Ville de Paris poursuit son soutien aux **métiers de création** avec le lancement des travaux de mise aux normes du site des Frigos (13e). Attentive également à la formation, la Ville soutiendra l'initiative de la Conférence des 4 écoles d'arts appliqués pour créer un diplôme valant grade de master.

1,4 M€ d'autorisation de programme sont consacrées à l'industrie culturelle et aux métiers d'art, dont 0,4 M€ pour la Villa du Lavoisier (10e) et 0,2 M€ pour les Frigos (13e).

La programmation de plus d'une vingtaine d'expositions et l'amélioration de la scénographie des collections permanentes permettront en 2017 de conforter l'engouement du public pour les **14 musées de la Ville**. L'amélioration de la qualité d'accueil et du confort de visite sera un axe de travail important, avec des travaux prévus, mais également avec la généralisation de l'usage d'outils numériques. L'année 2017 sera également marquée par le lancement de plusieurs chantiers emblématiques comme la rénovation du musée Carnavalet – dont la réouverture est prévue début 2020, et le déplacement du musée du Général Leclerc de Hauteclocque et de la Libération de Paris – Musée Jean Moulin qui prendra ses nouveaux quartiers place Denfert-Rochereau en août 2019.

18,1 M€ d'AP sont inscrits pour les musées, dont 15,3 M€ de subventions à l'établissement public Paris Musées et 1 M€ pour l'acquisition d'œuvres d'art.

De nouveaux projets seront mis en œuvre en 2017, et s'articuleront autour des valeurs républicaines, mais également, dans le cadre de Paris 2024, autour des valeurs de l'Olympisme. Les jeunes générations, les scolaires seront régulièrement associées à l'ensemble de ces initiatives.

Dans un contexte de contrainte budgétaire accrue et de croissance économique limitée, la collectivité parisienne poursuit avec constance la stratégie budgétaire qu'elle a affirmée depuis le début de mandature : sobriété en fonctionnement, stabilité des taux de fiscalité directe locale pour les Parisiens, programme d'investissement ambitieux et progression de la dette modérée. Cet engagement de sérieux budgétaire est un élément essentiel à la réussite de notre programme de mandature mais aussi de notre capacité à relever les défis et ambitions de cette année 2017, tant sur le front de la sécurité, de la solidarité, de l'emploi, du climat, que du rayonnement international de notre ville, que nous portons à travers la candidature olympique, tout cela dans un souci permanent de consolidation de la solidité financière de notre collectivité.